



ARRÊTÉ N° 116/2024

**Stationnement interdit
Rue de la Violette
Du 9 juillet 2024 au 13 septembre 2024**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 9 juillet 2024 de l'entreprise CONFORT et PATRIMOINE « Painfour » 35540 PLERGUER

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de couverture au n° 28 et 30 de la rue de la Violette, le stationnement sera interdit au droit du chantier rue de la Violette du 9 juillet 2024 au 13 septembre 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Confort et Patrimoine.

Fait à QUÉVERT, le 9 juillet 2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

